

Image not found or type unknown



Succession en avance d'hoirie en 1982 et valeur actuelle du bien

Par **Unjour**, le **26/08/2020** à **10:06**

Suite à une avance d'hoirie sur un terrain nu non borné en zone Nb en 1982 estimé constructible par le notaire pour une valeur de 100000fr. Après travaux viabilisation et construction d'une habitation puis revente cette année de cette dernière pour l'achat d'une autre maison. Quelle valeur doit on retenir pour pouvoir aujourd'hui faire un partage. En sachant que le terrain est classé depuis 2013 en zone À et Ah.